



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20240327-V_DEL_240327_21-DE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **27 mars 2024**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	31	4	8

Date de convocation le **20 mars 2024**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Madame Christine **JACOB**

V_DEL_240327_21

Renouvellement du marché des séjours scolaires

Rapporteure: Madame DAHOUM

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Frédéric **KIZILDAG**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**, Yvette **JANIN** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, David **LAÏB** donne pouvoir à Hélène **GEOFFROY**, Christine **BERTIN** donne pouvoir à Richard **MARION**

Absents :

Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**, Thierry **ELIEN**

Mesdames, Messieurs,

La Ville organise pour les enfants des écoles élémentaires « classes découvertes ». La volonté de la ville de Vaulx-en-Velin est d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité. En 2023, les séjours scolaires avaient été suspendus. Ils ont repris sur l'année 2024 conformément à ce qui avait été annoncé.

Les activités mises en œuvre ont vocation à contribuer à la lutte contre les inégalités, autour de deux objectifs prioritaires :

- favoriser la réussite scolaire ;
- donner aux jeunes les moyens de comprendre le monde pour développer leur capacité à l'émancipation et ouvrir le champ des possibles.

Les séjours « classes découvertes » s'inscrivent dans le Projet Educatif de Territoire et visent à :

- être un support aux enseignements ;
- susciter la curiosité de l'enfant au travers d'un projet (projet de classe) ;
- vivre la classe autrement pour :
 - confronter l'enfant à un nouvel environnement (rompre avec ses habitudes) ;
 - favoriser l'épanouissement de l'enfant en dehors du milieu familial.
 - favoriser son autonomie et sa socialisation par la vie en collectivité .

Ces séjours sur le temps scolaire concernent les écoles publiques élémentaires de la Ville et sont organisés pendant le temps scolaire pour les enfants du CP au CM2. Chaque année ce sont près de 57 classes, pour environ 1 100 enfants, qui bénéficient d'un séjour.

Le renouvellement de l'accord-cadre a eu lieu en septembre 2022, pour une durée de douze mois reconductibles trois fois. Par un courrier en date du 9 octobre 2023, le prestataire des lots n°1 « Ski de fond - raquettes » et n°2 « Environnement » nous a notifié son incapacité à assurer les prestations pour 2024 et a demandé une résiliation, qui a été actée par la collectivité.

Conformément aux articles L.2120-1, R.2124-1, R.2161-1 à R.2161-5 du Code de la commande publique, une nouvelle procédure d'appel d'offres doit donc être lancée pour assurer ces besoins. La consultation est ainsi organisée en deux lots :

- Lot n°1 : Thème : Activités de montagne – sans montant minimum – montant maximum : 250 000 € HT pour toute la durée de l'accord-cadre. Période : de janvier à juin.
- Lot n°2 : Thème : Environnement – sans montant minimum – montant maximum : 150 000 € HT pour toute la durée de l'accord-cadre. Période : de janvier à juin.

Chaque lot constitue un accord-cadre mono-attributaire. Chaque accord-cadre est conclu pour une durée de 24 mois fermes à compter du 1er septembre 2024. Les accords-cadres s'exécutent par l'émission de bons de commande.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Madame la Maire à signer les accords-cadres avec les entreprises choisies par la commission d'appel d'offres, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à ces accords-cadres une fois notifiés ;
- autoriser Madame la Maire à prendre toute mesure d'exécution relative à chaque accord-cadre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20240327-V_DEL_240327_21-DE



Après avoir délibéré, décide,

- d'autoriser Madame la Maire à signer les accords-cadres avec les entreprises choisies par la commission d'appel d'offres, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à ces accords-cadres une fois notifiés ;
- d'autoriser Madame la Maire à prendre toute mesure d'exécution relative à chaque accord-cadre.

Suffrages exprimés	35	
Vote(s) Pour	35	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN-DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGE s, Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Frédéric KIZILDAG , David LAÏB , Richard MARION , Ange VIDAL , Christine BERTIN , Monique MARTINEZ , Karim BALIT , Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le mercredi 27 mars 2024.



La secrétaire de séance

Christine JACOB